

NOTE D'INFORMATION MARS 2009

AGENDA DE MARS

15/03/2009

- Versement de l'Impôt Forfaitaire Annuel et de l'acompte d'Impôt sur les sociétés venus à échéance pour les sociétés de plus de trois ans d'existence.

CHIFFRE D'AFFAIRES HT (en euros)	I. F. A.
>=1 500 000 et <7 500 000	3 750
>=7 500 000 et <15 000 000	16 250
>=15 000 000 et <75 000 000	20 500
>=75 000 000 et 500 000 000	32 750
>= 500 000 000	110 000

31/03/2009

- Pour les Sociétés Immobilières soumises à l'impôt sur les sociétés qui donnent leurs immeubles en location : déclaration au centre des impôts de leurs résultats 2008 et paiement de la CRL (imprimé 2072).

31/03/2009

- Entreprises individuelles et Sociétés de personnes (dont l'exercice social coïncide avec l'année civile), date limite d'adhésion à un centre ou association de gestion agréée, pour bénéficier des avantages fiscaux.

RAPPEL : Obligation de télédéclaration et de téléversement pour les redevables de la TVA lorsque le montant de leur chiffre d'affaires de l'exercice précédent a dépassé 760.000 € - www.impôts.gouv.fr

NOUVEAUTES

Prime exceptionnelle d'intéressement de 1.500 € maximum pour les entreprises de moins de 50 salariés. La prime peut être modifiée en fonction du salaire brut, de la qualification, de la durée du travail, de l'ancienneté ou de la durée de présence du salarié. Accord d'intéressement avant le 30 juin.

Elle doit être versée avant le 30 septembre 2009.

FRAIS DE VOITURE/EVALUATION KILOMETRIQUE POUR 2008

Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 km	De 5001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	D x 0,387	(D x 0,232) + 788	D x 0,271
4 CV	D x 0,466	(D x 0,262) + 1.020	D x 0,313
5 CV	D x 0,512	(D x 0,287) + 1.123	D x 0,343
6 CV	D x 0,536	(D x 0,301) + 1.178	D x 0,360
7 CV	D x 0,561	(D x 0,318) + 1.218	D x 0,379
8 CV	D x 0,592	(D x 0,337) + 1.278	D x 0,401
9 CV	D x 0,607	(D x 0,352) + 1.278	D x 0,416
10 CV	D x 0,639	(D x 0,374) + 1.323	D x 0,440
11 CV	D x 0,651	(D x 0,392) + 1.298	D x 0,457
12 CV	D x 0,685	(D x 0,408) + 1.383	D x 0,477
13 CV et plus	D x 0,697	(D x 0,424) + 1.363	D x 0,492

d =distance parcourue

Si vous deviez déroger à ce barème, vous pouvez interroger opticar.fr

Entreprise de + de 20 salariés : exonération d'impôt de 2006 à 2009 si votre chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros et le total du bilan inférieur à 43 millions d'euros et croissance de la masse salariale (hors dirigeant) de plus de 15 % au cours des deux exercices précédents : **exemple** :

	2004	2005	2006	2007	2008
Augm. F de P	+ 20 %	+ 18 %	+ 10 %	+ 12 %	+ 20 %
Bénéfice de la réduction	NON	NON	OUI	OUI	NON
Taux					0
			10/15 = 67 %	12/15 = 80 %	

BIC – BNC : les frais de repas sur le lieu d'exercice de l'activité professionnelle limité à 16,60 € moins la valeur du repas pris à domicile (4,30 €), soit au maximum 12,30 €.

ISF : Apports à des sociétés

- 1/ En phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion, la société ne doit pas être difficile.
- 2/ Le montant des apports est limité à 1,5 millions d'euros et à 2,5 millions d'euros pour 2009 – 2010.

Indemnisation du chômage partiel renforcé au 1^{er} février 2009 de 50 à 60 % de la rémunération horaire limitée à 6,84 €.

Exonération des bons d'achat limité à 143 € par année civile.

Biens acquis entre le 04/12/2008 et le 31/12/2009 : majoration du taux dégressif 1,75 durée 3 et 4 ans ; 5 et 6 ans 2,25 et plus de 6 ans 2,75.

Biens mobiliers acquis entre le 23/10/2008 et le 31/12/2009, exonération permanente de la taxe professionnelle.

Hôtel : Taux d'amortissement des constructions entre 2,8 % et 3,5 % par an.

Crédit d'impôt : prospection commerciale de 40.000 € égale à 50 % des dépenses de prospection commerciale des 24 mois suivant l'embauche d'une personne affectée au développement des exportations.

